



CONSEIL D'ÉTAT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

N° CE : 60.893  
Doc. parl. : n° 7954

## LE CONSEIL D'ÉTAT,

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés du 8 mars 2023 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

### **Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 8 mars 2023 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'État en ses séances des 28 juin et 23 décembre 2022 ;

s e d é c l a r e d ' a c c o r d

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 20 votants, le 14 mars 2023.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Le Président,

s. Christophe Schiltz

